

DETTE

Merci aux veuves d'Edimbourg !

Par Thierry CHARLES / Docteur en droit / Directeur des Affaires Juridiques d'Allizé-Plasturgie

Membre du Comité des Relations Inter-industrielles de Sous-Traitance (CORIST) au sein de la Fédération de la Plasturgie

« A partir du 15 octobre toute la France politique, de l'huissier, du ministre jusqu'au président de la République, est financée par recours aux veuves d'Edimbourg et au fond de pensions de Californie. »

Marc de Lacharrière

Il semble que la France ne perçoit pas le changement logiciel nécessaire aux modifications et aux réformes. Un exemple : la partie législative du nouveau code du travail vient d'être publiée, il s'agissait en effet de « faire de la place » pour les 30 ans à venir et que constate-t-on ? De 1891 articles nous sommes passés à 3652 articles à droit constant !

Plus grave sans aucun doute : le déficit budgétaire. Nous vivons dans un système où l'Etat, tous les ans à partir du 1^{er} octobre, ne couvre plus ses dépenses par ses recettes. Lorsqu'un gouvernement dit avoir débloqué à partir du 15 octobre, X millions pour favoriser telle chose, encore faudrait-il préciser : « nous remercions la veuve d'Edimbourg et les fonds de pensions américains de bien vouloir prêter à l'Agence française du Trésor les sous pour permettre de faire telle ou telle opération (1) ».

Rien qu'un chiffre : la dette officielle correspond à 42 000 euros par français. Reste ainsi deux options : pour ceux qui en ont la possibilité partir, et c'est d'ailleurs ce que les jeunes font de plus en plus, pour ne pas régler nos dettes, ou alors rester avec comme héritage la banqueroute et l'inflation (2).

C'est que les temps changent et nous changeons avec eux (3). Mais la corrélation entre deux faits ne signifie pas nécessairement que l'un soit à l'origine de l'autre. D'instinct, nous tendons à voir de la causalité dans des choses

apparentes et tangibles, pas dans des phénomènes lointains et complexes. Nous croyons encore très (trop ?) fort aux effets à court terme.

Pour certains économistes, un pays comme la France doit revenir aujourd'hui à Schumpeter, l'un des économistes les plus connus du XX^e siècle, qui a mis en avant le rôle majeur des innovations dans l'impulsion et la mise en mouvement de l'économie sous l'action de l'entrepreneur. Dans la conception de Schumpeter, l'entrepreneur incarne le pari de l'innovation, son dynamisme assure la réussite de celle-ci. L'entrepreneur est motivé par la réalisation de bénéfices générés par les risques pris et la réussite. C'est en effet tout le débat sur la politique industrielle depuis deux ans avec les « pôles de compétitivité », auxquels la Plasturgie est associée.

A noter qu'un an et demi après sa création par le Comité Richelieu et la banque Oséo, le « pacte PME », dont l'objectif est d'aider au rapprochement entre les PME innovantes et les grands groupes, réunit une trentaine de grands comptes et 1 200 PME. En un an, près de 73 contrats ont été signés et les promoteurs du « pacte PME » s'attendent à une montée en puissance de contrats signés cette année.

Nous sommes en effet dans une période de renouvellement considérable des technologies qui sont à la disposition du monde, c'est un facteur de productivité. Or c'est encore trop souvent le fait des Etats-Unis producteurs de biens

de haute technologie qui, grâce à la loi de Moore, génèrent des gains de productivité très importants domiciliés quasi exclusivement sur leur territoire.

La Loi de Moore a été exprimée en 1965 par Gordon Moore, un des deux fondateurs d'Intel. Il expliquait que la complexité des semi-conducteurs proposés en entrée de gamme doublait tous les 18 mois à coût constant depuis 1959, date de leur invention. Cette augmentation exponentielle fut rapidement nommée Loi de Moore.

En somme, outre la question de la dette publique, la croissance de la France dans les 10 prochaines années va dépendre de l'innovation, de la recherche et développement, de la compétitivité, des problèmes de l'offre, mais également de notre capacité à relever le défi de la formation, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (4).

A cet égard, on observe que la faiblesse de R&D est largement due à la faiblesse de la recherche des entreprises dans la tranche entre 100 et 500 personnes.

Reste que demain une entreprise à l'échelle mondiale pour rester compétitive va devoir modifier et recomposer en permanence son portefeuille de territoires. Dès lors c'est bien la compétitivité future de la France comme base de production qui est en jeu. Alors Mesdames les veuves d'Edimbourg, merci de faire encore un petit effort : mais c'est pour la bonne cause !

⁽¹⁾ In « *Revue des deux Mondes* », février 2007, Marc de Lacharrière, p 108

⁽²⁾ Voir Philippe Jaffré et Philippe Riès, « le Jour ou la France a fait faillite », Grasset, 2006

⁽³⁾ « *Tempora mutantur, et nos mutamur in illis* » William Harrison 1577, dicton attribué au Saint empereur romain Lothar 1^{er} (795-855)

⁽⁴⁾ Une autre préoccupation c'est le décrochage à l'export, notamment vis-à-vis de l'Allemagne



Thierry Charles